

**PERLES DES ASSURANCES**

Chacun des conducteurs conduisait sa voiture.

Puisque vous me demandez un témoignage précis, je vous dirai qu'a mon avis c'est le monsieur qui a tort, puisque la dame a raison.

Vous me dites que Mlle X réclame des dommages-intérêts sous prétexte qu'elle a été légèrement défigurée après l'accident.Sans être mauvaise langue, il faut bien avouer que même avant l'accident, cette malheureuse n'avait jamais éveillé la jalousie de ses concitoyennes.

Je ne suis pas responsable du refus de priorité puisque je n'avais pas vu venir la voiture, vous pensez bien que si je l'avais vue je me serais arrêté.

Je vous ai fait remarquer que ce croisement est très dangereux vu qu'il y a deux routes qui se coupent juste à cette place là.